



Doit-on obtenir une autorisation d'urbanisme pour construire une cave ?

Vérfié le 08 décembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Oui, si elle mesure plus de 1,80 m. Dans cette situation, la cave crée de la surface de plancher. Selon l'importance de la surface, l'autorisation à obtenir est différente.

Les demandes d'autorisations peuvent changer si le projet se trouve dans une zone urbaine d'un PLU ou en secteur protégé.

Les secteurs protégés sont les sites patrimoniaux remarquables, les abords des monuments historiques, les sites classés ou en instance de classement, les réserves naturelles, les espaces remarquables et les milieux du littoral à préserver.

Cas général

Dans une zone urbaine du PLU

Demande d'autorisation d'urbanisme

Augmentation de la surface de plancher	Démarche
Moins de 5 m ²	Pas de déclaration en mairie
Entre 5 m ² et 40 m ²	Faire une <u>déclaration préalable</u> en mairie
Plus de 40 m ²	Demander un <u>permis de construire</u> en mairie

Autre situation

Demande d'autorisation d'urbanisme

Augmentation de la surface de plancher	Démarche
Moins de 5 m ²	Pas de déclaration en mairie
Entre 5 m ² et 20 m ²	Faire une <u>déclaration préalable</u> en mairie
Plus de 20 m ²	Demander un <u>permis de construire</u> en mairie

Secteur protégé

Dans une zone urbaine du PLU

Demande d'autorisation d'urbanisme

Augmentation de la surface de plancher	Démarche
Moins de 5 m ²	Faire une <u>déclaration préalable</u> en mairie
Entre 5 m ² et 40 m ²	Faire une <u>déclaration préalable</u> en mairie
Plus de 40 m ²	Demander un <u>permis de construire</u> en mairie

Autre situation

Augmentation de la surface de plancher	Démarche
Moins de 5 m ²	Faire une déclaration préalable en mairie
Entre 5 m ² et 20 m ²	Faire une déclaration préalable en mairie
Plus de 20 m ²	Demander un permis de construire en mairie

Renseignez-vous au préalable auprès du service urbanisme de votre mairie. Vous pouvez aussi consulter le [site internet Géoportail](#) (<https://www.geoportail.gouv.fr/>).


▲ Attention : un permis de construire est exigé pour des travaux de plus de 20 m² et le [recours à un architecte](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20568>) est obligatoire pour élaborer votre projet architectural si la surface de plancher de votre future construction dépasse 150 m².

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie](https://annuaire.service-public.fr/) (<https://annuaire.service-public.fr/>)

Pour calculer la surface de plancher de votre projet de construction, vous pouvez vous aider d'une méthode de calcul :

 Méthode de calcul de la surface de plancher

Ministère chargé de l'urbanisme

Accéder au
simulateur [↗](#)
(<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getAnnexe.do?cerfaAnnexe=2&cerfaFormulaire=88065>)

▲ Attention : si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez consulter, à la mairie, le PLU ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

Textes de loi et références

- Code de l'urbanisme : articles R421-14 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031764577) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031764577)
Travaux exécutés sur construction existante
- Code de l'urbanisme : articles R*421-17 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000034355355) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000034355355)
Travaux exécutés sur construction existante
- Code de l'urbanisme : articles L421-1 à L421-9 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006158675/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006158675/>)
Cas d'absence d'autorisation et cas de dépôt d'un permis de construire

Services en ligne et formulaires

- Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes - DPMI (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028>)
Formulaire
- Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes (PCMI) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- Géoportail [↗](https://www.geoportail.gouv.fr/) (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)
Ministère chargé de l'environnement

COMMENT FAIRE SI...

- **J'achète un logement** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)